
DÉCISION

N°2018-05-12

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Développement économique.

Passation d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en vue de l'organisation d'un stand sur le Salon international de l'Immobilier (SIMI).

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 mai 2018,

Vu les articles L.5211-10 et L.5216-5-I al 1 du Code général des collectivités territoriales précisant les compétences d'une communauté d'agglomération et leurs conditions d'exercice et plus spécialement la compétence développement économique ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2010-02-02, du Conseil communautaire du 10 février 2010, relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de développement économique et de politique de la ville ;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président ;

Le Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) est l'évènement de référence pour les décideurs de l'immobilier d'entreprise en France. Plus de 25 000 visiteurs, investisseurs, collectivités locales, promoteurs, agents immobiliers et entreprises à la recherche de sites d'implantation sont présents au Palais des Congrès à Paris. Ainsi, sont présentées lors de ce salon, par plus de 400 exposants, les offres de bureaux, de logistique, d'activités ainsi que les disponibilités foncières. Ce salon répond aux enjeux d'investissement dans l'immobilier comme aux problématiques particulières des utilisateurs. Plus de 60 débats et conférences traitant des évolutions de l'immobilier d'entreprise en France se tiennent au cours de ces trois jours.

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc y participe régulièrement en partenariat avec d'autres collectivités et établissements publics.

Les communautés d'agglomération Paris-Saclay, Saint-Quentin-en-Yvelines et Versailles Grand Parc s'associent pour la seconde fois à l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay à l'occasion du salon du SIMI qui se tiendra du 5 au 7 décembre 2018 au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris.

Cette présence conjointe a pour objectifs :

- de valoriser la dynamique du territoire de Paris-Saclay et des communautés d'agglomération qui le composent en matière de développement urbain, immobilier et économique,
- d'exposer les développements et opportunités foncières en cours,
- de mettre en valeur le potentiel économique,
- d'attirer les investissements pour ce projet phare à l'échelle nationale et internationale.

A cet effet l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) et les Communautés d'agglomération de Versailles Grand Parc, de Saint-Quentin-en-Yvelines et Paris-Saclay aménagent de façon conjointe un stand et doivent pour cela faire appel à un standiste. Il est donc proposé de passer un groupement de commande pour partager les coûts équitablement et d'accéder au SIMI dans des conditions avantageuses pour la communauté d'agglomération.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *de donner son accord pour passer le groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'Etablissement public administratif de Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en vue de l'organisation du stand du salon international de l'Immobilier (SIMI), qui se tiendra du 5 au 7 décembre 2018 au Palais des Congrès de la Porte Maillot à Paris ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous documents en lien avec ce groupement de commandes ;*
- 3) *que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

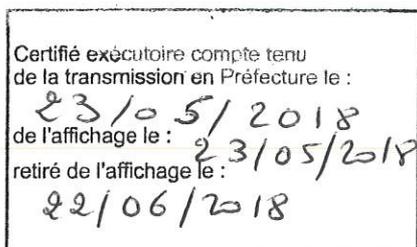
Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le 17 mai 2018.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180517-20180512DEVECO-AU

Numéro de l'acte : 20180512DEVECO

Date de décision : jeudi 17 mai 2018

Nature de l'acte : AU

Objet : Décision n°2018-05-12 portant sur le Développement économique : passation d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay, la Communauté d'agglomération de Paris-Saclay et la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en vue de l'organisation d'un stand sur le Salon international de l'Immobilier (SIMI).

Classification : 1.1 - Marchés publics

Rédacteur : Christelle BOURGEOIS

AR reçu le : 23/05/2018

Numéro AR : 078-247800584-20180517-20180512DEVECO-AU

Document principal : 2018 05 12 Convention SIMI EPAPS.pdf

Historique :

23/05/18 10:07	En cours de création	
23/05/18 10:11	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:11	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:11	En cours de transmission	
23/05/18 10:12	Transmis en Préfecture	
23/05/18 10:17	Accusé de réception reçu	

